

Conseil d'administration

du 17/10/2002

I-Questions budgétaires et financières

Budget annexe centrale d'eau – exercice 2002 Budget supplémentaire

- Section d'investissement : 2 117 461 Euros

La dépense significative est l'inscription de crédits pour financer, en grande partie, le 2^{ème} phase du projet d'interconnexion Férel-Campbon.

Trois recettes sont inscrites, à savoir l'excédent capitalisé et un autofinancement complémentaire (affectation du résultat) ainsi que la subvention de l'Agence de l'Eau pour le doublement du feeder 35.

- Section de fonctionnement : 865 649.38 Euros

En dépenses, outre l'autofinancement complémentaire, figurent une majoration de la prestation SEPIG du fait des ventes d'eau réalisées, et les frais financiers prévisionnels liés à la ligne de trésorerie de 7 millions d'Euros.

En recettes, figure l'excédent reporté après affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte comme proposé le budget supplémentaire annexe « Centrale d'Eau » pour l'exercice 2002.

I – QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

- 4 *Budget annexe Concession – exercice 2002*
Budget supplémentaire

- Section d'investissement : 709 397.95 Euros

Quelques dépenses nouvelles (achat d'un véhicule, prise en compte d'un avenant pour travaux de démolition de l'ancien barrage de Redon, complément de crédit pour la passerelle du quai St Jacques) et une réduction de création du fait de la non-réalisation du mur de protection des quais de Redon.

En recettes, inscription des réajustements des subventions du FEDER, de la Région Bretagne et du CIADT, mais surtout de la récupération de la TVA pour les travaux réalisés sur la concession de 1995 à 1999.

- Section de fonctionnement : 310 507.08 Euros

En dépenses figurent quelques crédits complémentaires pour les travaux et services extérieurs, mais surtout la réduction du prélèvement pour financer les programmes d'investissement.

La recette « versement du budget général » est minorée de 408 079.00 Euros, comme prévu lors du vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte comme proposé le budget supplémentaire annexe « Concession » pour l'exercice 2002.

I – QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

- 5 *Budget annexe SAGE – exercice 2002*
Budget supplémentaire

- Section d'investissement : 278 616.02 Euros

Les dépenses consistent à inscrire un complément de crédits pour publication du SAGE-VILAINE, et les recettes en un réajustement des participations des financeurs.

- Section de fonctionnement : 195 409.20 Euros

Un crédit pour dépenses imprévues permet d'ajuster si nécessaire les besoins générés par l'animation, ces dépenses éventuelles étant financées par une adaptation des participations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte comme proposé le budget supplémentaire annexe « SAGE » pour l'exercice 2002.

I – QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

- 6 *Budget Général – exercice 2002*
Budget supplémentaire

- Section d'investissement : 760 203.32 Euros

En dépense, deux chapitres essentiels, le financement complémentaire de l'agrandissement des bureaux, et des travaux sur le barrage, particulièrement la mise en place d'un dispositif anti-braconnage sur la passe à poissons.

En recettes, outre un excédent de fonctionnement capitalisé complémentaire, il faut surtout relever l'annulation, comme prévu à l'époque, de l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif.

- Section de fonctionnement : 1 200 Euros

En dépenses figurent des inscriptions et réductions de crédits divers, mais surtout une subvention pour l'association des maires du canton de Redon, une aide exceptionnelle au Syndicat Interdépartemental d'Aménagement et de Mise en Valeur du VIDOURLE, le prélèvement complémentaire pour autofinancement des programmes d'investissement et surtout la réduction significative de la participation d'équilibre du budget concession.

En recettes, inscription d'un remboursement de sinistre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte comme proposé le budget supplémentaire « Général » pour l'exercice 2002.

Pour extrait conforme
LE PRESIDENT

J. BRIEND